

**Ecole maternelle de Courçon**  
**CONSEIL D'ECOLE du 6 novembre 2008**

**Présents :**

**Municipalité :** Mr Daugrois (adjoint chargé des affaires scolaires)

**Associations :** Mr Lafosse (Directeur du centre de loisirs)

**Parents d'élèves élus :** Mme Billon, Mme Léger, Mme Cornillot-Clément, Mme Quemener, Mme Soulet, Mme Bourdajaud.

**Education nationale :** Mr Michaud (DDEN), Mme Cluzeau (maitre E au RASED), Mme Poirier, Mme Autet, Mme Pauly (enseignantes)

**Excusés :** Mr Drappeau (Maire), Mr Hermann (1<sup>er</sup> adjoint)

- **Désignation des secrétaires de séances :** Mme Cornillot-Clément et Mme PAULY
- **Lecture et approbation de l'ordre du jour :** Mme Cluzeau (membre du RASED) et Mr Lafosse (directeur du centre de loisirs), interviendront en début de séance sur les questions qui les concernent (présentation de leurs actions au sein de l'école et réponses aux questions posées par les parents)

1. **Le RASED** (*Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté*) (*intervention de Mme Cluzeau*)

- Ce réseau comporte trois enseignants spécialisés (psychologue scolaire, maître d'adaptation \_ G \_ et maître rééducateur \_ E). Il est implanté dans les locaux de l'école maternelle de Courçon, mais intervient sur 13 écoles. La plaquette est présentée aux parents. Nous en demandons d'autres exemplaires, afin d'en distribuer dans les cahiers de tous les enfants, comme l'an dernier.
- Mme Cluzeau nous alerte sur la situation précaire de ces réseaux d'aide. En effet, le ministère profite de l'amalgame entre aide personnalisée (faite par les enseignants généralistes de 12h45 à 13h15) et aide spécialisée (faite par des enseignants spécialisés, selon différentes modalités en fonction des besoins des élèves) pour supprimer de nombreux postes d'enseignants spécialisés et tendre vers la suppression des RASED. Le texte de la pétition est approuvé à l'unanimité, signé, et remis à Mme Cluzeau. Les parents peuvent se rendre sur Internet pour signer électroniquement la pétition de soutien aux RASED : <http://www.sauvonslesrased.org>
- Une affiche sera mise sur le tableau d'informations afin d'alerter les parents.
- Les parents ont posé la question du nombre d'enfants suivis par le RASED. L'année dernière, environ 30 enfants ont bénéficié d'une aide spécialisée sur les 2 écoles de Courçon (maternelle et élémentaire). Les groupes de suivi seront prochainement mis en place, suite à la synthèse avec les enseignants.
- Une question concernant les rencontres des parents avec la psychologue scolaire : elles sont souvent à l'initiative des parents, sur les conseils de l'enseignant. La psychologue ne peut pas rencontrer un enfant seul sans l'accord des parents. Elle peut cependant venir observer un enfant dans la classe sur demande de l'enseignant (les parents sont en général tenus informés).

2. **La cantine** (*intervention de Mr Lafosse*)

- Le restaurant scolaire peut accueillir 140 enfants. Pour la maternelle, environ 60 enfants mangent à la cantine.
- La durée du déjeuner est de 45 min. en moyenne (jusqu'à 1h parfois). Le repas commence à 12h (10 minutes d'installation de 11h50 à 12h), et se termine entre 12h40 et 12h50.
- 7 adultes sont présents pendant le repas. 3 adultes sont présents auprès des enfants pour les aider à manger, se laver les mains, s'habiller. 2 autres adultes ont un rôle d'encadrement éducatif et déjeunent à une table avec les enfants. Enfin, 2 personnes font le service.
- Les enfants arrivent à 11h50 accompagnés des ATSEM. Celles-ci les assoient mais n'ont pas à mettre la serviette aux enfants. Le service du personnel de cantine débute à 11h50, horaire de fin de la classe.
- Le pointage des présences à la cantine est difficile en maternelle. Il est donc demandé aux ATSEM d'informer Mr Lafosse du nombre d'enfants présents à 11h50 (certains, malades, ont pu rentrer chez eux entre 9h et 11h50), et ce dès leur entrée dans le réfectoire.
- Pas de question des parents sur l'accueil périscolaire (garderie)

### **3. Effectifs (septembre 2008 et prévisions rentrée 2009)**

- Pour cette année scolaire 2008-2009, 86 élèves sont inscrits à l'école maternelle de Courçon (2 nouvelles inscriptions pour le 10 novembre. Ils sont répartis comme suit : 29 PS, 25 MS, et 32 GS. Soit une classe de 29 PS, une classe de 29 MS / GS et une classe de 28 MS / GS.
- Le dispositif Base élève est mis en place. La Municipalité fera l'inscription informatique des 2 nouveaux élèves, comme prévu. Pour cela, la directrice communiquera à la secrétaire les fiches de renseignements remplies par les parents.
- Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2009 auront lieu du 9 au 30 mars en Mairie. Soit la secrétaire saisit directement les données sur la Base élèves avec les parents, soit elle leur fait remplir la fiche de renseignement puis la saisit plus tard (avant le 30 mars).
- Les admissions à l'école maternelle auront lieu du 30 mars au 17 avril. Un document récapitulatif sera remis à la mairie pour affichage et distribution, à partir de janvier.
- A noter que seuls les enfants nés en 2006 (et 2005 et 2004) sur la commune peuvent être admis. Pour les enfants hors commune, il faut un accord de Mr le Maire. Pour les enfants nés début 2007, il peut y avoir une pré inscription en Mairie, mais ils ne seront accueillis à l'école que dans la limite des places disponibles (car ils ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de l'éducation nationale) : la directrice prendra contact avec les parents fin juin pour les enfants nés en 2007 susceptibles d'être accueillis.

### **Prévision des effectifs pour la rentrée de septembre 2009**

- Récapitulatif : en septembre 2007, notre école comptait 72 élèves inscrits. En juin 2008, ils étaient 76. En novembre 2008, ils sont 86.
- Il est possible d'ouvrir une nouvelle classe si les effectifs dépassent les 31 élèves par classe, soit 93 élèves en tout dans notre cas (3 classes actuellement).
- Pour anticiper les postes d'enseignants, l'éducation nationale demande une prévision d'effectifs aux directeurs d'école. La directrice consulte alors tous les partenaires (Municipalité, PMI, ...) afin de recueillir les informations nécessaires. Avec la commission école, nous avons donc fait une estimation pour la rentrée de septembre 2009 : 31 PS (29 recensés à ce jour), 31 MS (les 29 PS actuels, plus 2) et 27 GS (les 25 MS actuels, plus 2). Soit au total 89 élèves.
- L'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe est donc fortement envisagée. La directrice a écrit à l'inspectrice de circonscription afin que notre école puisse bénéficier d'une "ouverture conditionnelle" (ouverture ou non, selon l'évolution des effectifs). De plus, les prévisions actuelles ne tiennent pas compte des 300 logements de la Vallée d'Aulnes qui viennent d'être terminés et proposés à la location. Il est probable que de nombreux enfants emménagent à Courçon en cours d'année et pendant les vacances d'été (nous n'avons pas de chiffres). La directrice demandera à l'inspectrice si elle peut faire une estimation pour obtenir des prévisions d'effectifs plus réalistes. Les enseignants sont même inquiets pour cette année : les classes sont déjà chargées, et les nouvelles arrivées pourraient faire dépasser les 31 élèves par classe. L'inspectrice en sera informée et la directrice lui demandera les dispositions à prendre.
- Pour la rentrée de septembre 2010, déjà 28 petits sont recensés par la commission école (nés en 2007 sur la commune). Ces chiffres ne tiennent pas compte des éventuelles arrivées après 2007. L'augmentation des effectifs est donc réelle et durable.
- Concernant les locaux, c'est dans l'école élémentaire que la 4<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle serait accueillie (dans une salle de classe de l'ancienne école maternelle). La commission des écoles de la Mairie et Mr le Maire étudient la question.

### **4. Avenant au projet d'école 2008-2009 et aide personnalisée**

- L'avenant au projet d'école a été validé lors du dernier conseil d'école (juin 2008)
- **Aide personnalisée** (45h avec les enfants, réparties sur l'année) :
- Elle a lieu comme prévu de 12h45 à 13h15. Les enseignants veillent à ce que les enfants aient toujours 10 minutes de récréation avant cette aide.

- Il n'y aura pas de R-V individuel systématique avec les parents, mais seulement dans des cas particuliers (enfants déjà suivis à l'extérieur par exemple). Les parents d'élèves élus soulèvent le problème des parents qui n'osent pas venir à la réunion de présentation, car elle n'est pas individuelle. Or les enseignants n'ont pas les moyens de rencontrer chaque parent avant et après chaque période d'aide, comme demandé, car cela représente une surcharge de travail importante (15h par période de 6 à 7 semaines). Après discussion, il a été convenu qu'un compte-rendu de la réunion de préparation (entre enseignants) serait transmis aux parents concernés avant le début de chaque période d'aide. Ensuite, les enseignants seront à disposition des parents un soir de 17h à 18h (avant les vacances, à la place de la réunion avec la directrice), afin de les rencontrer individuellement si ils le souhaitent.
- Mr Michaud (DDEN) fait remarquer que pour les élèves qui ne bénéficient pas de cette aide, la suppression du samedi matin à revient à enlever presque une année d'école sur toute la scolarité.

## 5. Règlement intérieur et horaires de l'école

- Les horaires de l'école restent identiques : 9h à 11h50 et 13h30 à 16h40 (avec accueil 10 minutes avant)
- Modifications à apporter au règlement intérieur :
  - Pas d'école le samedi matin : supprimer la ligne correspondante dans les horaires
  - Accueil en cas de grève : ajouter la phrase suivante, dans la rubrique "absence des enseignants" : « En cas de grève d'un enseignant, un accueil pourra être assuré sur la décision de Mr le Maire et sous sa responsabilité ». Il conviendra ce jour de bien distinguer les "élèves scolarisés" des "enfants accueillis", conformément à la circulaire.
  - Inscription et admission : selon le règlement type départemental : « Peuvent être admis à l'école maternelle les enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique est compatible avec la vie collective en milieu scolaire (certifiés par le médecin) » et « admission sur présentation d'un certificat de vaccinations obligatoire ». La modification suivante est proposée : « Lors de l'inscription en Mairie, les familles devront présenter un certificat de vaccinations obligatoires. Lors de l'admission à l'école, les familles devront présenter un certificat médical attestant la maturité physiologique (propreté) et l'aptitude à la vie en collectivité ». La directrice souligne que les médecins sont souvent mal informés sur les certificats à produire. Le document remis aux parents sera précis sur ce point, afin qu'ils puissent en être informés.
  - Coopérative scolaire : aucun montant n'est proposé cette année aux parents : la participation est libre (et reste facultative). Modification proposée : « Les parents sont invités à participer à la coopérative scolaire, pour un montant de leur choix. Bien que facultative, la coopérative scolaire est indispensable car elle permet de financer une partie des sorties scolaires et des projets »
- Ces 4 points sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil d'école
- Le règlement intérieur ainsi modifié sera transmis aux parents dans les cahiers de liaison. Il devra être signé et approuvé par chaque famille (case destinée à cet effet à la fin du règlement)
- Concernant la grève, la directrice présente aux membres du conseil d'école la circulaire qui lui a été adressée. Elle annonce qu'elle sera gréviste le jeudi 20 novembre (appel unitaire). Conformément à la loi du 20 août et à cette circulaire du 26 août, les élèves des enseignants grévistes seront accueillis par la municipalité dans les locaux du centre de loisirs (pas de lieu commun entre les élèves scolarisés et ceux accueillis).

## 6. Personnel municipal (emplois du temps et remplacements)

- Début octobre, un R-V avec le Maire ou un adjoint a été sollicité par la directrice, suite à la présence d'une stagiaire de 15 ans sans aucun diplôme en remplacement de l'ATSEM de petite section. L'ATSEM en question est toujours absente, et elle est maintenant remplacée par une employée de la commune. Or cette personne n'a également ni diplôme ni compétence liés à l'accueil d'enfants, et la situation est critique : elle ne peut assurer cette fonction. La directrice s'étonne de ne pas avoir eu de réponse à son courrier. Les adjoints au Maire ont été régulièrement informés des difficultés rencontrées par la directrice et les membres de l'équipe éducative, mais n'ont pas eu connaissance de la lettre transmise à Mr le Maire. Une solution a finalement été trouvée pour que l'ATSEM de petite section soit remplacée par une personne diplômée. Cette personne (Mme Lièvre), détentrice du BEP petite enfance et du BAFA, prendra ses fonctions le lundi 17 novembre, en tant que remplaçante, et à l'essai. La directrice,

enseignante en petite section, souligne qu'elle ne souhaite pas une fois de plus (3<sup>ème</sup> personne depuis septembre) expliquer seule le métier d'ATSEM (elle n'est pas formatrice, ni ATSEM). Il sera donc demandé à la personne nommée d'être présente en observation deux demies journées avant sa prise de fonction (une matinée et un après midi, aux horaires de l'ATSEM).

- La directrice reçoit actuellement les ATSEM de l'école afin de faire le point sur leur emploi du temps, de recueillir leurs observations, et de répondre à leurs questions. Ces entretiens sont basés sur la Charte des ATSEM élaborée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale 17. Des copies de ce document sont remises à la municipalité et aux membres de la commission école. Un entretien a également eu lieu en fin d'année entre enseignant et ATSEM.
- Concernant la notation des ATSEM, la directrice indique qu'elle n'a pas été consultée l'année dernière, et qu'elle a seulement été informée des notes par les ATSEM. Elle souhaiterait pouvoir donner son avis, comme prévu par le règlement.
- Les ATSEM sont invitées à chaque conseil d'école (et reçoivent le courrier avec l'ordre du jour). Néanmoins elles ne s'y sont jamais présentées depuis septembre 2007. Afin d'améliorer la communication (entre les ATSEM et au sein de l'école), la présence d'une ATSEM à chaque conseil est vivement souhaité par la directrice (un conseil d'école par an et par ATSEM). Les ATSEM en seront informées.

## **7. Utilisation des moyens alloués à l'école**

- La directrice n'est pas très bien informée des moyens exacts alloués à l'école. Mr Daugrois propose qu'un relevé des dépenses et des crédits restants soit remis par Mme Roy avant chaque conseil d'école (récapitulatif des lignes budgétaires).
- Pour les fournitures scolaires, le budget est de 7000 € pour les 2 écoles (maternelle et élémentaire). Cette année, la maternelle a fait une commande de 2700 € (soit 31 € par élève). Cette ligne budgétaire est en augmentation, proportionnellement au nombre d'élèves. Il faudra envisager une nouvelle augmentation pour l'année prochaine (30 € par élève supplémentaire).
- L'année dernière, du matériel de sport ainsi que deux malles de langage ont été subventionnés par la Mairie. Cette année, l'école a besoin de jeux pour les classes (les jeux des moyens et des grands ont dû être répartis dans les 2 classes) et de petits jeux d'extérieurs (pour le bac en sable en particulier). Avant de faire sa commande, l'équipe enseignante aimerait connaître le budget restant.

## **8. Travaux et équipement**

- Les enseignants ont constaté que les petits travaux demandés ne sont réalisés que tardivement (WC qui fuient, bouchés, rideaux, terre à retourner). Parfois, Joël n'est pas au courant. Pour ces petits travaux, ils proposent d'informer d'abord Joël, puis de prévenir Mr Hermann.
- Il reste encore quelques travaux demandés au mois de juin :
  - Les rideaux de la salle de réunion (bloqués depuis un an), et des classes N° 1 et 2
  - Le mur de peinture de la classe N°2
  - Les portemanteaux sur la mezzanine de la classe des petits (N°3)
  - Le contour du bac à sable. Mr Daugrois pense qu'il sera installé des dalles, qui pourront aussi être utilisées pour faire un chemin afin de passer d'un jeu à l'autre en cas de pluie.
- Les ordinateurs : il manquait du câble réseau pour faire intervenir les ASSÉDU de l'éducation nationale. Du câble a été acheté, mais il n'est pas monté (il manque les fiches)... : ceci est dommage, car tout est prêt pour que les ordinateurs fonctionnent.
- Le dortoir a été transféré comme prévu dans les locaux de l'école élémentaire. Les rideaux laissent largement passer la lumière du jour. Il faudra envisager l'achat de rideaux occultants avant les beaux jours.
- Une convention d'utilisation du dortoir par le centre de loisirs doit être mise en place.
- Selon le règlement type départemental, le bac à sable doit être « désinfecté au moins 1 fois par an ». Consignes d'entretien sur le décret N° 961136 du 18 décembre 1996.

## **9. Questions des parents (questionnaire distribué par les délégués)**

- Informations sur le déroulement et les horaires de la sieste des petits. La directrice est étonnée de cette question : cela a déjà été précisé à plusieurs reprises (réunion de rentrée, note de rentrée collée dans le cahier de liaison, puis mot avant les vacances). Les petits se rendent au dortoir après le repas (vers 12h50 – 13h), ils se déshabillent, passent aux toilettes, puis s’allongent vers 13h15. Ceux qui mangent à la maison arrivent ensuite entre 13h20 et 13h30. Les premiers s’endorment vers 13h30. Un premier réveil a lieu entre 14h30 et 14h45, un deuxième entre 15h10 et 15h20 (plus de réveil échelonné, car les enfants ne peuvent traverser seuls la cour). 24 élèves (petite section) dorment à l’école. Il reste 3 lits (pas plus).
- Demande d’un repos (temps calme allongé) en début d’après-midi pour les moyens. Les classes accueillant des moyens et des grands, il n’est pas possible d’allonger les moyens alors que les grands sont en activité (les locaux ne le permettent pas). D’autre part, l’ancien dortoir ne peut pas être utilisé, car l’enseignante est responsable de tous ses élèves, qui ne peuvent donc rester seuls avec l’ATSEM (ceci est toléré dans le cas de la sieste des petits \_ charte des ATSEM \_, lorsque l’enseignante assure d’autres fonctions). Le temps calme est néanmoins maintenu. Certains parents hésitent à faire faire la sieste à leur enfant à la maison le mercredi et le week-end, pensant qu’il faut les habituer comme à l’école. Les enfants qui ont besoin de repos doivent pouvoir en bénéficier quand cela est possible. L’important est qu’ils aient le temps de sommeil journalier qui leur convient (11 à 13h). Se coucher plus tôt en semaine est une bonne alternative.
- Hygiène : à quel moment de la journée les enfants se lavent-ils les mains ? Avant et après le repas, avant de cuisiner en classe, après les activités salissantes. A 11h40, seuls les enfants qui mangent à la cantine vont se laver les mains. A 16h40, la récréation se déroulant de 16h10 à 16h30 (16h20 à 16h30 pour les petits), les enfants ont parfois les mains sales : ils peuvent se laver les mains, mais il n’y a pas de passage obligatoire (cela représenterait un temps supplémentaire de 10 min qui devrait être déduit des activités scolaires).
- Sécurité : est-ce que les personnes qui encadrent les enfants dans la cour sont formées aux gestes de premier secours ? Tous les enseignants sont formés (inclus dans leur formation professionnelle). Le personnel municipal (ATSEM et agents qui surveillent après la cantine) ne sont pas formés. Le personnel de l’association du centre de loisirs est formé. Pour les agents municipaux, il faudra donc envisager une formation, d’autant plus que ce sont eux qui prodiguent les premiers soins aux enfants. Mr Lafosse nous informe que la pharmacie du centre de loisir est plus complète que celle de l’école (Les produits autorisés à l’école sont très restreints, mais la législation est différente pour une association.) : en cas de besoin, les élèves peuvent donc être soignés au centre de loisirs par le personnel de l’association entre 11h50 et 13h20. Une infirmerie avec lit est également disponible sur ce temps.
- Sécurité : Combien de personnes encadrent les enfants pendant les différentes récréations ? Sur le temps scolaire, tous les enseignants sont de service pendant les récréations : chaque enseignant est responsable de sa classe de 8h50 à 11h50 et de 13h20 à 16h40. Un enseignant est autorisé à s’absenter pour aller aux toilettes à condition de prévenir un autre enseignant présent dans la cour. Entre 11h50 et 13h20, 2 à 3 personnes (personnel municipal et du centre de loisir) surveillent la cour.
- Transport scolaire : Quels sont les horaires du bus scolaire, son trajet et son prix ? Cette question ne relève ni de l’école, ni de la municipalité. C’est au Conseil Général qu’il faut s’adresser (Mme Collin).
- Quels sont les jeux mis à disposition des enfants dans la cour de récréation ? Il y a des vélos (4 neufs de l’an dernier) (2 à 2 roues, 7 à 3 roues, 1 trottinette), un pont d’équilibre, des barres pour se suspendre, un bac à sable. Il est prévu d’ajouter des jeux dans le bac à sable (installé pendant les vacances), des dalles pour aller d’un jeu à l’autre (la pelouse est interdite quand le sol est mouillé), un petit but, une cible de lancer, ainsi que des palets pour les jeux d’adresse et les jeux au sol (tous trois commandés l’an dernier mais en rupture de stock).

*Je tiens à remercier particulièrement les délégués des parents d’élèves et les membres de la commission école pour leur engagement. Le questionnaire remis à tous les parents a permis d’aborder de nombreux points, et les discussions ont été constructives. Leur soutien face à l’augmentation d’effectif pour l’année prochaine est rassurant.*

*Mme PAULY*

## 10. Projets des enseignants et des parents d'élèves

- **Sorties :**
  - Bibliothèque municipale environ une fois par mois (à partir de janvier pour la classe de Mme Poirier)
  - Classe des petits : sortie dans les pars de La Rochelle, et peut-être à la ferme de Cécile l'ATSEM, pas avant le mois d'avril (enfants nombreux et encore petits).
  - Classes des moyens et des grands : sortie à Royan (jardins du monde : animation sur les papillons) en complément d'un élevage de papillons en classe. Des contacts ont été pris pour une sortie au Musée, mais pas encore de réponse. Peut-être sortie à la ferme de Cécile l'ATSEM, pour compléter le travail commencé l'année dernière avec les petits et les moyens.
  - D'autres activités auront lieu au cours de l'année : sortie dans les bois, plantations, visite du jardin de Mr Girerd, animations autour des fruits et légumes,... les parents seront tenus informés (mots dans le cahier de liaison).
- **Spectacles :**
  - Noël : offert par la Municipalité ou le collectif des commerçants.
  - Spectacle de fin d'année : Look le loup ? Proposition de Mme Pauly, à soumettre à la directrice de l'école élémentaire : offrir un spectacle à tous les enfants et les parents des 2 écoles lors de la fête des écoles (en commun). La compagnie (basée sur La rochelle) est connue des enseignants, le spectacle est adapté à tous les âges (thème du loup, en rapport avec les contes traditionnels), et peut être proposé quel que soit le nombre de spectateurs. Par contre, il faut rapidement réserver.
  - Une animation sur les instruments de musique est envisagée avec le Carré Amelot, mais nous n'avons pas encore de réponse.
- **Noël :**
  - La parade de Noël, organisée par la municipalité et le collectif des commerçants, aura lieu le vendredi 12 décembre. Comme l'année dernière, ils viendront chercher les enfants à 14h, pour un petit défilé. Puis un spectacle de Noël est prévu sous un Tivoli (vers 15h). Nous aurons besoin de parents accompagnateurs pour cet après-midi.
  - Le goûter servi l'an dernier à l'extérieur après le spectacle n'est pas adapté aux petits. Les enseignants préfèrent que le goûter soit servi dans l'école. Le goûter aurait donc lieu le mardi 16 décembre après-midi.
  - Le mardi 16 décembre sera la journée "spécial Noël" à l'école (activités organisées par les enseignantes). Le père Noël (Mr Dubois ?) viendra rendre visite aux enfants dans les classes. Une petite poche de bonbons offerte par l'association de parents "les p'tits loups" sera donnée par le Père Noël à chaque enfant à cette occasion. La journée se terminera donc par le Goûter offert par la Mairie.
  - Il n'y aura pas de veillée de Noël cette année. La convention d'utilisation de la salle des fêtes est complexe, et la responsabilité est trop lourde pour l'organisateur (en l'occurrence la directrice). L'an dernier, nous avons eu des soucis de chauffage (celui installé en remplacement nous semblait dangereux), et d'électricité (coupure au début du spectacle). Par ailleurs l'école n'a pas de salle suffisamment grande pour accueillir les enfants et leur famille.
  - Par contre, chaque classe organisera une soirée portes ouvertes, avec présentation des travaux et peut-être une petite représentation. Ces portes ouvertes auront lieu le lundi 15 décembre, mardi 16 décembre et jeudi 18 décembre, à 18h (un jour différent pour chaque classe). Des torchons décorés par les enfants seront aussi proposés aux familles fin novembre, et remis à cette occasion.
- **Spectacle de fin d'année et kermesse :**

Ce point devait être abordé dans l'éventualité de réserver la salle des fêtes. Après réflexion, le spectacle aurait plutôt lieu à l'extérieur un samedi matin (dans la cour de l'élémentaire ?) avec une 2<sup>ème</sup> date de prévue en cas de pluie. Chacun se réjouit de faire quelque chose de commun avec l'école élémentaire (comme jadis...), mais rien n'est encore définit. Nous envisageons ce soir de faire les spectacles (maternelle et élémentaire) de 10h à 12h un samedi matin (attention il faudra se limiter à 10min. par classe !), puis un pique-nique et kermesse de 12h à 15h, et enfin un spectacle pour tous offert par les 2 écoles à 15h (look le loup, comme évoqué précédemment). Ceci reste une proposition, à débattre et à affiner.

La séance est levée à 21h30

**Date du prochain conseil d'école : le vendredi 13 février** (Aude ? on peut aussi faire le mardi 10 ?)

Mme Cornillot-Clément,  
Déléguée des parents

Mme PAULY,  
Directrice